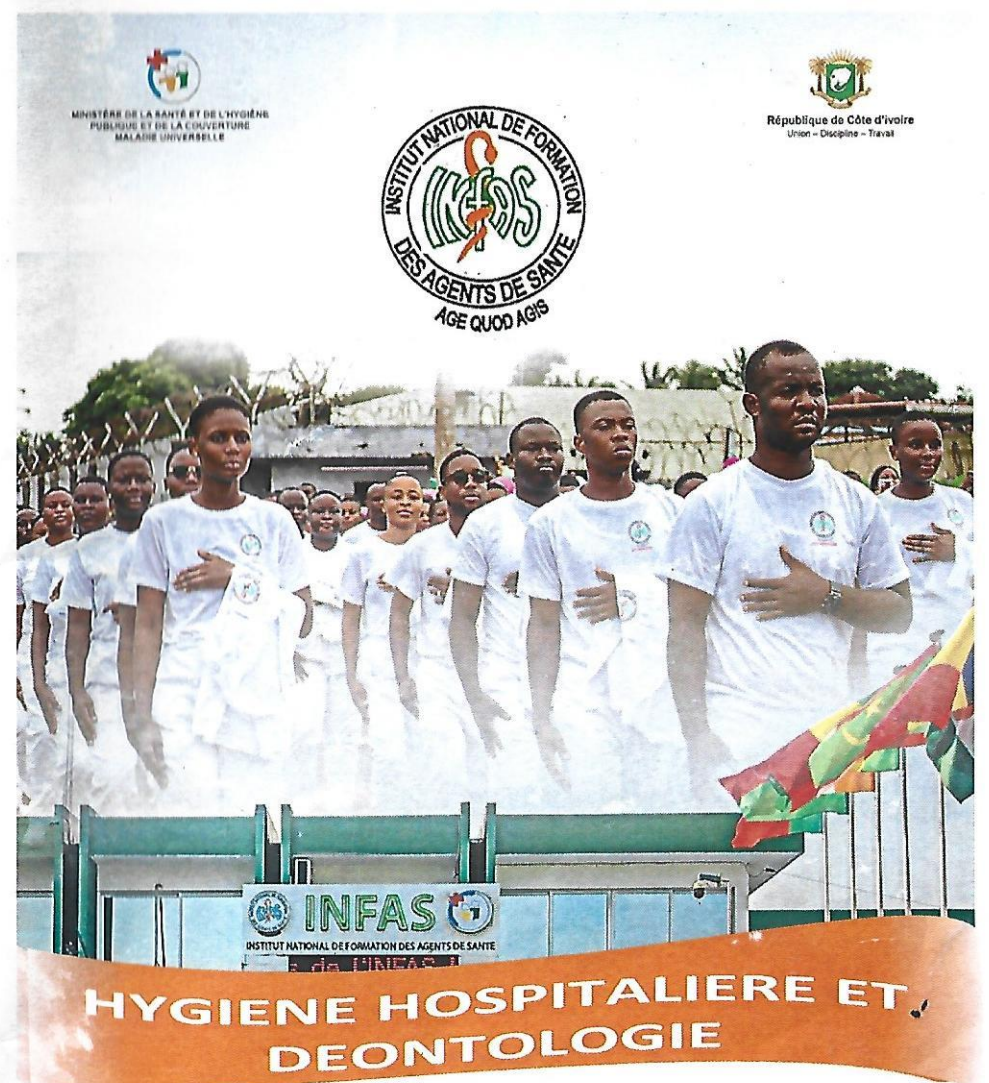


TAMBA  
N'DA APIE NOÏLE



GROUPE [topivoireimpression@gmail.com](mailto:topivoireimpression@gmail.com)  
Cel 01 02263997

**EDITION 2024** **AUXILIAIRE 1 ANNEE**

# ETHIQUE & DEONTOLOGIE

## SOMMAIRE

|  |  |
|--|--|
| INTRODUCTION .....   |  |
| I- DEFINITION DE CONCEPTS .....  |  |
| II- LES PROFESSIONS D'AUXILIAIRES DE SANTE .....                               |  |
| III- LES QUALITES MORALES DE L'AUXILIAIRE DE SANTE .....                       |  |
| IV- PROFIL DE COMPETENCES DES AUXILIAIRES DE SANTE .....                       |  |
| V- ROLE DE L'AUXILIAIRE DE SANTE ET LES QUALITES NECESSAIRES SA FONCTION ..... |  |
| VI- LES DEVOIRS DE L'AUXILIAIRE DE SANTE .....                                 |  |
| VII- OBLIGATIONS ET SANCTIONS DE L'AUXILIAIRE DE SANTE .....                   |  |
| VIII- LE SECRET PROFESSIONNEL .....  |  |
| IX- LES REFERENCES ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES .....                            |  |
| X- LES SERMENTS ET SYMBOLES .....  |  |
| CONCLUSION .....   |  |

## INTRODUCTION

La vie en société est régie par des règles à observer pour le mieux-être et l'harmonie de tous dans des relations d'égalité devant la loi.

Une série de textes régissent le comportement des professionnels pour éviter des dérapages.

Les découvertes ont souvent influencé les pratiques avant même que leurs pleines significations morales n'aient pu être dégagées.

Doit-on faire tout ce qui est du possible ?

A qui se fier ? L'Etat ? La religion ? La morale ? La technique ? La science ?

Les réponses aux interrogations sur la condition humaine viennent de l'éthique, de la morale.

L'éthique suppose une vision de la nature humaine et de l'univers.

Notre savoir et notre pouvoir doivent être soumis à notre responsabilité morale.

### I- DEFINITION DE CONCEPTS

#### 1. La Morale

Elle vient du latin more, moralitas :

« une façon de se comporter, caractère, comportement approprié, une façon d'agir physique ou mentale déterminée non pas par la loi mais par l'usage ».

Le mot « morale » va se situer davantage dans la ligne du vécu, de la pratique, du comportement concret.

#### 2. Déontologie

C'est la science des droits et devoirs propres à une profession, un ensemble de règles régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession dans la société.

Le mot déontologie se situe spontanément dans la sphère du consensuel et du législatif, identifiant ainsi, les devoirs qu'une profession croit devoir assumer à un moment donné de son histoire.

La déontologie (ce qu'on doit faire) a sa place entre la morale et le droit, empiétant sur l'une et sur l'autre. La morale dit ce qui est bien (et ce qui est mal), le droit ce qui est juste (et ce qui est interdit), la déontologie indique la conduite à suivre dans diverses circonstances. Elle est plus détaillée et plus nuancée que la morale et que le droit, car elle envisage des situations concrètes, vivantes.

C'est presque toujours pour des professions qu'on parle de déontologie. Il y a une déontologie professionnelle de l'avocat, du notaire, de l'enseignant, du journaliste, de l'écrivain... Il y a une déontologie médicale. La nature des responsabilités du médecin (la santé, la vie), le caractère original du contrat tacite qui lie médecin et malade, le grand nombre des « cas de conscience » que l'on rencontre en médecine, rendent tout à fait nécessaires, quel que soit le statut dans lequel la médecine est exercée, des règles déontologiques. Le pouvoir du professionnel de santé (médecin, infirmier, sages-femmes, technicien supérieur, auxiliaire) est considérable, et le malade, par nécessité, se confie à lui.

#### 3. Ethique

Etymologie : du grec « éthicos, moral, de « ethos » mœurs, l'éthique est la science de la morale et des mœurs. C'est une discipline philosophique qui réfléchit sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse, sur la notion du bien ou sur des questions de mœurs ou de morale.

L'éthique se présente comme la sentinelle de la vigilance morale, elle donne libre cours à la pensée.

Elle se définit également comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable.

✓ En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence.

#### 4. Bioéthique

✓ Etymologie : composé de bio, venant du grec bios, vie et du mot éthique. La bioéthique, considérée comme l'une des branches de l'éthique étudie les questions et les problèmes moraux qui peuvent apparaître à l'occasion des pratiques médicales nouvelles impliquant la manipulation d'êtres vivants ou de recherche en biologie.

#### 5. Conscience

✓ Du latin « conscientia » (perception, connaissance), selon le petit Robert, c'est la faculté de l'homme de connaître sa propre réalité et de la juger, de juger de la valeur morale du bien ou du mal d'un acte personnel. ✗

#### 6. La vocation

✓ Du latin « vocatio » c'est-à-dire l'appel.

Au plan religieux c'est l'appel de Dieu touchant une personne, un peuple afin qu'il vienne à lui. ✗

Au plan professionnel c'est une inclination, un penchant que l'on considère comme une prédestination pour une carrière.

La vocation donne à l'agent de santé :

- la force d'entreprendre les tâches les plus difficiles, les plus rebutantes.
- apporte la force de persévérance même si le traitement est long et fastidieux.

La vocation commande la patience si nécessaire auprès des malades souvent exigeants, ingrats et auprès des familles parfois peu compréhensibles et sans indulgence. ✗

#### ✓ 7. Les valeurs

C'est l'ensemble des règles, de croyances, de comportements, d'attitudes considérées comme bonnes admises et partagées par tous les membres d'une société ou par un individu. ✗

C'est aussi, ce par quoi on est digne d'estime sur le plan moral, intellectuel, physique (fidélité). ✓

#### 8. Les vertus

C'est la qualité qui rend propre à produire certains effets (propriété).

#### ✓ 9. La disponibilité,

La disponibilité, elle consiste pour l'agent de santé de se consacrer entièrement et exclusivement à son travail et aux tâches qui lui sont confiées.

Elle exige de sa part, le respect des règles de ponctualité et d'assiduité au travail, de faire preuve d'ouverture d'esprit et le sens aigu de l'accueil et de l'écoute. ✗

#### ✓ 10. Responsabilité : La force d'aimer son métier

Tout travail doit être entrepris avec une perfection qui ne recule pas devant la peine.

Celui qui est appelé à être balayeur de rues doit balayer les rues si parfaitement que les hôtes des lieux et de la terre s'arrêteront pour dire : « Ici vécu un grand balayeur de rues qui fit bien son travail ». ✗

X Si tu ne peux être pin au sommet du coteau, soit broussaille dans la vallée, mais sois la meilleure petite broussaille au bord du ruisseau.

Sois buisson si tu ne peux pas être arbre.

Si tu ne peux être route : sois sentier ;

Si tu ne peux être soleil, sois étoile ;

Ce n'est point par la taille que tu vaincras ;

Sois le meilleur quoi que tu sois. X

« La force d'aimer » de Martin Luther King

## X II- LES PROFESSIONS D'AUXILIAIRES DE SANTE

Les domaines sanitaires concernant les nouveaux types de professionnels de santé sont calqués sur les spécialités suivantes :

- Les sciences infirmières
- Les sciences obstétricales
- La biologie médicale
- L'imagerie médicale
- La pharmacie
- Hygiène et assainissement

X - Masso-kinésithérapie

Ces différents métiers dont les pionniers ont marqués l'histoire par une évolution technologique créant une défaillance dans la chaîne des ressources humaines compétente.

X Pour remédier à cette situation dans le sens de la qualité des soins, l'implication du corps des auxiliaires techniques de santé se présente comme une solution. )

## X III- LES QUALITES MORALES DE L'AUXILIAIRE TECHNIQUE DE SANTE

« L'homme est une pâte à modeler dont il est son propre modéliste ». Maury KONE.

### Objectif Général

Connaitre les qualités morales de l'Auxiliaire de Santé.

Objectifs spécifiques

- X 1- définir selon les termes du cours le concept de qualité professionnelle.
- X 2- définir les 17 qualités morales de l'Auxiliaire de Santé.

### DEFINITIONS

#### 1. La qualité

X C'est la manière d'être, bonne ou mauvaise, de quelque chose. Dans le cadre professionnel, la qualité morale est l'aptitude morale, ce qui fait le mérite de quelqu'un.

#### 2. Le dévouement

) C'est l'action de sacrifier sa vie, ses intérêts pour une personne, une communauté, une cause. C'est la qualité primordiale. Dans les professions de santé, l'oubli de soi, le don de soi, l'altruisme sont les vertus dominantes. X

### X 3. La bonté

C'est la qualité morale qui porte à faire le bien, à être aimable avec les autres. De par votre bonté les malades viendront à vous sans réticence et en confiance.

### X 4. La douceur

C'est la qualité de ce qui est sans rudesse, Certaines personnes sont involontairement brusques et font souffrir. Dans ce cas il faut s'exercer pour acquérir une habileté manuelle, la condition de la douceur des gestes.

### X 5. La fermeté

C'est la qualité de ce qui est sans faiblesse. Il faut savoir imposer sa volonté au malade dans son propre intérêt.

### X 6. La bienveillance

C'est la disposition qui incline à vouloir du bien à autrui en toute circonstance. Elle est indispensable pour créer une ambiance de paix si nécessaire à l'hôpital ou beaucoup de personnes de caractères différents se rencontrent au milieu d'épreuves et dans des conditions susceptibles d'éveiller l'impatience, l'énervement, le découragement, la colère.

### X 7. La conscience professionnelle

C'est la qualité essentielle. Elle vous incite à accomplir votre rôle scrupuleusement sans qu'il ne soit nécessaire d'y être obligé par la crainte d'un contrôle.

### X 8. La loyauté

C'est l'honnêteté dans l'accomplissement du devoir et dans les rapports de la vie professionnelle. Il ne faut pas hésiter à avouer ses erreurs et ses oublis, car la confiance exige la sincérité absolue.

### X 9. L'obéissance

C'est le fait de se soumettre en se conformant à ce qui est ordonné ou défendu par quelqu'un ou par une institution. C'est la discipline. Elle est indispensable au maintien de la hiérarchie, à l'organisation du travail sans lesquelles aucune institution n'est durable.

### X 10. La sincérité

C'est la qualité d'une personne qui est disposée à reconnaître la vérité et à faire connaître ce qu'elle pense et sent réellement sans consentir à tromper les autres ni à se tromper.

La sincérité est nécessaire dans tous nos actes pour le plus grand bien des personnes qui viennent à nous et aussi pour la qualité des rapports avec nos collègues et nos supérieurs.

### X 11. L'exactitude

C'est le soin scrupuleux que l'on apporte à ce que l'on doit faire, en observant dans les moindres détails les règles prescrites ou les conditions acceptées.

Elle fait intervenir l'assiduité, la ponctualité, l'attention, la minutie, la conscience, la régularité et le soin.

## X 12. La précision

C'est-à-dire qui ne laisse place à aucune indécision dans l'esprit. L'agent de santé doit être précis dans ses actes. Il ne doit pas se contenter de l'à peu près sinon, il est vite entraîné dans une véritable faute professionnelle par négligence.

## X 13. L'ordre

C'est une disposition, une succession régulière (de caractère spatial, temporel, logique, esthétique, moral) qui satisfait l'esprit et qui semble la meilleure possible. C'est un aspect régulier, organisé.

## X 14. La propreté méticuleuse :

Qualité d'une personne qui est propre sur elle-même, qui veille à ce que son intérieur, les objets dont elle se sert soient propres et qui est très attentive aux moindres détails.

C'est la base de l'hygiène et de la prophylaxie. L'agent de santé étant un éducateur, il doit donner l'exemple en tout temps et en tout lieu.

## X 15. L'économie

C'est l'art d'administrer une maison, de gérer les ressources d'un particulier ou de l'Etat.

L'agent de santé doit acquérir le sens de l'économie pour éviter le gaspillage des médicaments et du matériel et, de mettre ainsi en péril les personnes qui attendent de lui une aide, un soin.

## X 16. Le calme et la maîtrise de soi

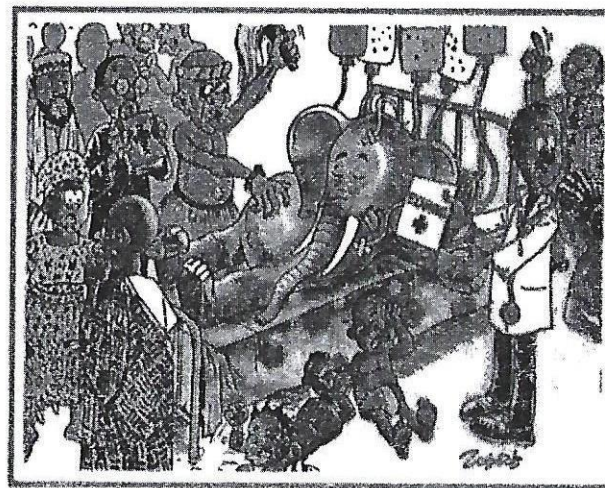
L'agent de santé côtoie tous les jours des cas émouvants susceptibles d'ébranler le système nerveux. Il sera souvent l'auteur ou le témoin de véritables drames.

Il faut qu'il sache se dominer, éviter l'affolement, l'agitation stérile, le manque de sang-froid nuisibles et même générateurs de catastrophes.

## X 17. La prudence

C'est l'attitude d'esprit d'une personne qui, réfléchissant à la portée et aux conséquences de ses actes prend ses dispositions pour éviter des erreurs, des malheurs.

La prudence est mère de sûreté. Elle exclut la précipitation.



## X IV- PROFIL DE COMPETENCES DES AUXILIAIRES DE SANTE

### IV.1- Définition de l'Auxiliaire de Santé

L'Auxiliaire de Santé est un agent de santé qui, ayant reçu une formation, assure par délégation de l'infirmier (e) ou de la sage-femme, sous sa responsabilité et sous son contrôle effectif, la satisfaction des besoins fondamentaux de la personne ou du groupe de personnes dont il (elle) s'occupe.

## X IV.2- Mission et compétences de l'Auxiliaire de Santé

### IV.2.1- La mission

L'Auxiliaire de Santé a la charge :

- des soins d'hygiène et de confort de la personne dont il s'occupe,
- du nettoyage et de la désinfection quotidienne de la chambre du malade, du mobilier et des accessoires sanitaires,
- d'apporter son aide dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie aux personnes ayant perdu leur autonomie physique ou mentale, temporairement ou définitivement,
- de participer aux activités de communication pour le changement de comportement (CCC). X

### Y IV.2.2- Les compétences

L'Auxiliaire de Santé effectue des interventions différentes selon le service d'appartenance.

D'une manière générale, l'Auxiliaire de Santé assure : X

#### X a) Des soins de relation:

- effectue l'accueil hôtelier du malade dans le service,
- place le malade dans une position confortable et compatible avec son état de santé,
- écoute le malade,
- participe aux transmissions orales et écrites de tous les éléments d'observation,
- participe à la préparation du malade à sa sortie,
- reconduit le malade à sa sortie,
- Y - effectue les soins post-mortem.

#### X b) Des soins d'hygiène de l'environnement des patients :

- maintient l'ordre et la propreté dans la chambre, les pièces annexes et les salles de soins,
- nettoie, désinfecte et range le matériel de propreté après usage (bocal à aspiration, bassin, urinal, bocal à urines),
- assure le transport des chariots en respectant les circuits,
- range les divers matériels et appareils de soins dans les armoires et endroits désignés
- nettoie et range les chaises roulantes, les potences et les civières après le départ ou le décès du malade,
- informe l'infirmier ou la sage-femme de l'état du matériel technique. X

#### X c) Des soins d'hygiène corporelle et de confort du client :

- aide ou assure les soins d'hygiène corporelle générale ou partielle du malade selon son état de santé :
  - toilette corporelle,
  - soins des orifices naturels,
  - toilette périnéale,
  - soins des cheveux, des mains et des pieds,
  - déshabillage et habillage, X
- effectue la réfection et le change du lit,
- pose le bassin de lit ou l'urinal quand le malade le demande,
- recueille les urines dans les bocal appropriés pour la mesure de la diurèse.

#### X d) Des activités de surveillance des malades :

- prépare le matériel nécessaire aux interventions de l'infirmier ou de la sage-femme : chariot, matériel à pansement, etc.
- sert l'infirmier ou la sage-femme lors des soins,
- participe à la surveillance de l'état du malade,
- contrôle la température et note le résultat sur la feuille de température,
- effectue la pesée et inscrit le poids du malade,
- surveille la miction et l'excrétion,
- signale à l'infirmier ou à la sage-femme les observations pertinentes décelées chez le malade, X
- recueille les expectorations, les selles, les urines en vue des examens,
- informe l'infirmier ou la sage-femme sur la fréquence, l'aspect et l'odeur des selles, des urines et des expectorations,
- répond aux sollicitations du malade et signale à l'infirmier ou à la sage-femme toute altération de l'état de santé du malade,
- participe à l'immobilisation du malade en cas de besoin,
- descend ou lève les galeries latérales amovibles du lit. X

**e) Des activités d'hygiène alimentaire :**

- prépare les plateaux et les chariots d'alimentation,
- réceptionne les plats et vérifie leur conformité avec le régime prescrit,
- s'assure auprès de l'infirmier ou de la sage-femme que le malade n'est pas à la diète stricte,
- installe les bénéficiaires pour les repas,
- aide le malade à manger et à boire si nécessaire ; débarrasse les couverts,
- informe l'infirmier ou la sage-femme du refus de manger, des vomissements ou des quantités de repas laissées.

**f) Des activités d'aide à la mobilisation et au transport du malade :**

- assiste le malade dans ses déplacements,
- installe le malade dans la position la plus confortable et la plus compatible avec son état de santé
- vérifie auprès de l'infirmier ou de la sage-femme si toutes les conditions de transfert du malade sont remplies,
- transporte le malade sur civière ou sur chaise roulante d'une salle à l'autre ou d'un service à l'autre,
- lève et recouche le malade,
- participe à l'installation d'appareillage spécial,
- effectue toute autre tâche liée à la mobilisation, au transport du malade et à l'appareillage spécial à la demande de l'infirmier ou de la sage-femme.

**g) Des activités de désinfection et de stérilisation :**

- respecte les règles d'asepsie et de désinfection pour éviter toute contamination,
- participe à la préparation des champs préopératoires,
- collecte le matériel souillé,
- assure le transport du matériel souillé à usage unique vers le lieu de destruction,
- transporte le matériel souillé réutilisable vers le service de stérilisation,
- aide à la décontamination et au nettoyage du matériel.

- aide au conditionnement du matériel à stériliser,
- assure le transport du matériel stérile en respectant le circuit,
- effectue les opérations spécifiques de désinfection et de stérilisation du linge et du matériel si besoin,
- range les fournitures, le matériel et le linge.

#### X IV.2.3- Limites de la fonction d'Auxiliaire de Santé :

L'Auxiliaire de Santé agit par délégation de l'infirmier ou de la sage-femme, sous sa responsabilité et sous son contrôle effectif.

Ainsi l'Auxiliaire de Santé concourt au service des malades et ne peut donner, sous le contrôle et la responsabilité de l'infirmier ou de la sage-femme, que des soins d'hygiène générale. La fonction d'Auxiliaire de Santé ne trouve sa raison d'être que dans une équipe de soins. L'Auxiliaire de Santé ne peut agir de façon autonome et sous sa seule responsabilité. Il faut donc comprendre que tout acte posé par l'Auxiliaire de Santé en dehors des compétences qui sont les siennes, sera considéré comme un exercice illégal de la profession d'infirmier ou de sage-femme.

#### V- ROLE DE L'AUXILIAIRE DE SANTE ET LES QUALITES NECESSAIRES A SA FONCTION

##### X Objectif Général

Connaitre le rôle et les qualités nécessaires à la fonction de l'Auxiliaire de Santé

##### Objectifs spécifiques

- 1- définir le rôle de l'Aide -Soignant
- 2- définir les qualités nécessaires à la fonction de l'Auxiliaire de Santé

##### X 1. Définition de l'Auxiliaire de Santé

Par Auxiliaire de santé, il faut entendre, personne spécifiquement formée en vue d'assister le personnel infirmier, sous le contrôle de celui-ci, en matière de :

- soins ;
- éducation à la santé ;
- logistique.

##### X 2. Rôle de l'Auxiliaire de Santé

Sous la responsabilité de l'infirmier, l'Auxiliaire de Santé accomplit auprès du malade des tâches de maintien d'hygiène et de confort.

Il assiste le patient en perte d'autonomie durable ou momentanée, assurant la toilette, le service des repas (parfois la prise des repas), les manipulations (lever, coucher, etc...), ou encore l'entretien de la literie.

X Si sa fonction n'est pas purement médicale, l'Auxiliaire de Santé est tout de même amené à effectuer des tâches comme la prise de température, la pesée du malade ou encore le remplacement de certains pansements.

##### X 3. Qualités nécessaires à la fonction de l'Auxiliaire de Santé

La pratique du métier d'Auxiliaire de Santé requiert :

- des qualités d'écoute ;
- l'observation ;
- une bonne forme physique.

Selon le service affecté, l'Auxiliaire de Santé est amené à travailler auprès d'enfants, d'adultes et des personnes âgées.

X L'Auxiliaire de Santé doit s'adapter à chaque patient, le mettre à l'aise, calmer ses angoisses et repérer les signes avant-coureurs d'un changement de son état de santé afin d'en alerter l'équipe médicale.

#### X 4. Champ d'activités de l'Auxiliaire de Santé

L'Auxiliaire de Santé se voit déléguer des actes infirmiers dans le contexte des Activités de la Vie Quotidienne (AVQ). Il exerce ces tâches sous certaines conditions:

- travailler sous contrôle de l'infirmier ;
- travailler dans le concept d'équipe structurée.

X Les tâches de l'Auxiliaire de Santé concernent:

- les soins corporels de base ;
- un état stable du patient / résidant ;
- une situation non complexe de soins.

#### X VI- LES DEVOIRS DE L'AUXILIAIRE DE SANTÉ

##### Objectif général

X Connaitre les devoirs de l'Auxiliaire de Santé

##### Objectifs Spécifiques

- 1- Définir le concept devoir ;
- 2- Déterminer les devoirs de l'Auxiliaire de Santé envers le malade ;
- 3- Déterminer les devoirs de l'Auxiliaire de Santé envers la famille du malade ;
- 4- Déterminer les devoirs de l'Auxiliaire de Santé envers l'équipe de santé ;
- 5- Déterminer les devoirs de l'Auxiliaire de Santé envers lui-même

#### X INTRODUCTION

Selon le principe de l'autonomie et de l'auto détermination chaque individu a le droit de voir sa volonté respecter lorsqu'il s'agit de décision portant sur son corps.

Evoquer le respect des droits du malade veut dire que l'agent de santé a des devoirs envers celui-ci.

#### X 1. Définition du concept devoir

Le devoir est ce à quoi on est obligé :

- par la raison ;
- par la morale ;
- par la loi ;
- par sa condition ;
- X par la bienséance.

## X 2. Relation Auxiliaire de Santé - Malade

Après son passage au bureau des entrées, le malade est admis en salle.

L'Auxiliaire de Santé peut être chargé de l'accueillir et de l'installer, d'où l'importance psychologique du premier contact avec l'hôpital (l'accueil est le premier geste thérapeutique vis-à-vis du malade entrant).

L'accueil doit être rassurant pour le malade et pour sa famille.

### 2.1. Définition de l'accueil

X « Je ne demande ni tes croyances, ni ton origine, ni tes richesses, mais quelle est ta souffrance ». *Louis Pasteur*

Selon le « petit Robert » c'est la manière de recevoir quelqu'un, de se comporter avec lui quand on le reçoit ou quand il arrive.

L'accueil est donc la façon dont le patient est reçu dans le service de santé.

### 2.2. Objectif de l'accueil

L'objectif de l'accueil est de répondre aux besoins et à la demande exprimée par l'utilisateur de telle façon qu'il soit satisfait des services rendus par le centre de santé.

X L'entrée dans un service de santé est durement ressentie par celui qui y est astreint pour plusieurs raisons :

- inquiétude et appréhensions dus à l'issue du séjour ;
- abandon du foyer, famille, amis nouvel environnement ;

X - absence d'initiative personnelle, sont les causes d'un désarroi bien moral que l'agent de santé doit dissiper par l'accueil qu'il réserve au visiteur et gagner ainsi sa confiance afin de mieux l'aider.

**C'est pourquoi l'accueil doit être compréhensif, chaleureux, sans discrimination**

X Bien accueillir c'est :

- faciliter la communication : il s'agit d'offrir au consultant un lieu où il puisse se reconnaître, pour qu'il puisse s'y exprimer ;
- réduire l'anxiété : l'attente même si elle dure peu de temps est source d'angoisse. Il faut faire passer le temps (informer, éduquer par des affiches, revues films etc....) ;
- rencontrer l'autre : c'est parler d'autres choses que de la maladie ;
- respecter les convictions religieuses, politiques et philosophiques du client. Il faut se garder de faire de la discrimination ou d'émettre des jugements de valeur sur les croyances d'autrui et d'en tenir compte dans l'accueil ;
- utiliser des mots qui font que le malade se sente important et apprécié ;
- aider le malade à exprimer ses problèmes ;
- avoir une écoute attentive ;

X Bien accueillir c'est éviter :

- de s'immiscer dans la vie privée des patients ;
- d'abuser de son influence pour obtenir des faveurs ou contracter à titre onéreux des conditions qui lui seraient anormalement favorables.

### X 3. Relation Auxiliaire de Santé – Equipe de santé

#### 3.1. Devoirs envers ses collègues

Pour une atmosphère harmonieuse et paisible dans le service, Il faut avoir des règles de conduite propres afin d'écartier les difficultés inhérentes à la vie en commun.

L'Auxiliaire de Santé à l'endroit de ses collègues doit :

- éviter les médisances et les calomnies ;
- éviter de dominer ses collègues ;
- respecter les convictions religieuses et politiques de ses collègues ;
- s'efforcer de voir le bon côté des personnes et des choses ;
- tenir compte des sentiments et des susceptibilités des autres ;
- être aimable et témoigner de l'affection et de la solidarité à ses collègues ;
- encourager plutôt que de décourager ses collègues.

#### Y 3.2. Devoirs envers ses supérieurs

L'Auxiliaire de Santé comme tout agent de santé doit :

- respect et obéissance à ses supérieurs hiérarchiques dans l'exercice professionnel ;
- être loyal ;
- ne doit pas hésiter à leur avouer ses erreurs et ses oublis.

X Les relations de l'Auxiliaire de Santé avec ses Supérieurs doivent être empreintes de courtoisie, de respect, de considération et solidarité.

En résumé, ces simples règles de conduite adoptées par tous conservent la bonne entente et favorisent le développement de l'esprit de corps.

### 3.3. Relation Auxiliaire de Santé – Famille du malade

X L'Auxiliaire de Santé comme tout Agent de santé doit à la famille l'aide nécessaire pour le confort du patient et le réconfort moral de la famille.

X L'Auxiliaire de Santé ne doit pas dans une famille déjà bouleversée être la cause de surcroît de préoccupation.

Il ne doit pas s'immiscer sans raison professionnelle dans les affaires de familles et nouer des relations aussi dangereuses que déplacées.

L'Auxiliaire de Santé doit faire preuve de grande discrétion et ne pas être exigeant dans ses sollicitations auprès des membres de la famille du patient.

Il ne doit pas accepter d'être traité avec familiarité.

Y Hippocrate recommande « Dans toute maison où j'irai, j'entrerai pour le bien du malade me tenant loin de tout tort volontaire et de toute séduction ».

### 3.4. Relation Auxiliaire de Santé envers lui-même

#### X 3.4.1. Sauvegarder sa santé physique

Les activités des services de santé exigent des prestations régulières, un travail parfois très fatigant. Ceux qui sont appelés à les dispenser doivent jouir d'une excellente santé et être exempts de tares physiques.

La bonne santé entraîne un état euphorique. Elle prédispose à l'optimisme qui doit être communiqué aux malades, à la bonne humeur qui facilite le travail en commun, à la gaieté et au sens de l'humour qui remonte le moral et redonne l'espoir, même au cours des situations alarmantes.

L'Auxiliaire de Santé doit pratiquer une bonne hygiène du corps, faire de la culture physique simple et modérée pour maintenir son cerveau en alerte par une bonne oxygénation et pour accroître la résistance et l'aptitude

### 3.4.2. Sauvegarder sa santé morale

L'Auxiliaire de Santé doit :

- pouvoir exécuter un travail difficile et être à même de pouvoir prendre les responsabilités que la situation comporte ;
- avoir la force de dominer ses propres difficultés et avoir l'air toujours de bonne humeur, afin de donner aux malades le courage de guérir ;
- améliorer l'esprit d'observation, qui est la faculté d'avoir un regard attentif et intéressé sur des faits et pouvoir les rapporter ou exécuter fidèlement

### 3.5. La discrétion

C'est la retenue dans les relations sociales. Elle est indispensable dans la mise en pratique de l'une des obligations les plus importantes : le Secret professionnel

### 3.6. Le port de blouse

La blouse est l'une des manifestations de l'esprit de corps. Elle confère un caractère d'autorité et appelle le respect à condition d'être utilisée à bon escient.

Il faut éviter de porter la blouse dans des lieux ou circonstances qui prêtent à équivoque. Cela diminuerait la considération qui lui est due.

Il est fait obligation à l'Auxiliaire de Santé comme tout Agent de santé de maintenir sa blouse dans un état de propreté méticuleuse.

## VII- OBLIGATIONS ET SANCTIONS DE L'AUXILIAIRE TECHNIQUE DE SANTE

### Objectif général

Connaitre la responsabilité et les sanctions de l'Auxiliaire de Santé

### Objectifs spécifiques

- 1- Définir la responsabilité et ses différentes formes ;
- 2- Définir la sanction et ses différentes formes.

## 1. Responsabilités de l'Auxiliaire de Santé

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Auxiliaire de Santé est responsable au niveau civil, pénal et disciplinaire.

Bien que travaillant sous la responsabilité de l'infirmier(e), il :

- doit être vigilant ;
- ne doit pas outre passer ses fonctions ;
- ne doit pas prendre de risques inutiles.

### 1.1. Définition de la responsabilité

- C'est l'obligation de répondre de ses actes ou de ceux dont on a la charge ;
- C'est encore être garant de quelque chose ;
- C'est un principe selon lequel chacun doit répondre des conséquences de ses actes ou de ses non actes ;
- C'est aussi l'obligation de réparer le dommage que l'on a causé à autrui.

La responsabilité est objective (juridique) ou subjective (morale)

#### 1.1.1. La responsabilité (morale ou subjective)

L'individu répond de sa conduite devant sa propre conscience.

Cette responsabilité dite morale relève de sanctions purement intérieures (culpabilité) ou sociales. Elle est du domaine de la déontologie.

#### 1.1.2. La responsabilité (juridique ou objective)

C'est lorsque l'individu répond devant les hommes d'une conduite qui est l'objet de sanctions extérieures.

Il traite des 4 grands thèmes sur les devoirs de l'agent de santé vis-à-vis des malades et des collègues :

- respect de la vie et de la dignité humaine ;
- spécificité des compétences ;
- secret professionnel ;
- intégrité professionnelle ou probité.

### X 1. Définition du secret professionnel

Selon le petit Robert : le secret professionnel est l'obligation de ne pas divulguer des faits confidentiels appris dans l'exercice de la profession hors des cas prévus par la loi.

Le secret professionnel est une condition indispensable à la confiance inconditionnelle du patient à son agent de santé

### X 2. Historique du secret médical

Le secret médical est un principe reconnu depuis les temps reculés. Hippocrate dans son serment écrit :

« Je passerai ma vie, j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté, Je m'envelopperai dans le silence et je considérerai le tout comme un secret ».

### X 3. Nécessité et obligation du secret professionnel

Le secret professionnel a pour but de protéger l'intimité des personnes que l'on soigne, donc ses intérêts. C'est une nécessité pour instaurer et maintenir la confiance de la personne soignée.

Il permet d'assurer la pleine liberté de recours aux professions médicales, infirmière, sage-femme, technicien biologiste etc.

Le respect du secret professionnel est pour tout agent de santé une obligation à la fois morale et juridique.

### 4. Nature des faits secrets

Le secret médical est un fait confidentiel qui doit avoir en principe un rapport avec la profession et la maladie (le service, diagnostic, traitement, les examens médicaux et les résultats des examens etc.

Il convient aussi d'inclure non seulement la nature du soin mais l'identité du malade.

### X 5. Violation du secret médical

La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est le dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire est punie d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende.

L'agent de santé ne peut jamais dénoncer à la justice un des patients pour les faits appris ou révélés à l'occasion de l'exercice de sa profession.

- Lorsqu'il est appelé à témoigner en justice, l'agent de santé n'est pas tenu au secret. ✗

Le respect du secret médical constitue pour l'agent de santé ou le stagiaire en sciences de la santé, une obligation dont la violation est sanctionnée par :

- une faute civile (réparation des dommages et intérêts) et,
- une faute pénale (prison, amende, suspensions d'exercer la profession ou un blâme) ✗

## ✗ IX- LES REFERENCES ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES

La déclaration universelle des droits de l'homme tout en demeurant une référence capitale des droits fondamentaux permet de mieux comprendre les exigences de la morale professionnelle.

### ✗ IX.1- Déclaration universelle des droits de l'homme

#### Article 25

- (1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage ; de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

- (2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

#### Article 26

- (1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

- (2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

### IX.2 Les droits et devoirs des patients

#### Les droits des patients

- Le droit d'être informé sur les services reçus ou disponibles ;
- Le droit de bénéficier de la part des services de santé et sociaux d'une prise en charge adéquate sur les plans scientifiques, humain et social ;
- Le droit de choisir le professionnel, dans la mesure du possible, en tenant compte de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ;

- Le droit de recevoir des soins urgents lorsque sa vie ou son intégrité est en danger. Le personnel de santé se doit de l'orienter en tant que besoin vers la ressource adéquate,
- Le droit d'être informé sur son état de santé, de manière à décider librement des orientations et opportunités ;
- Le droit de consentir aux soins et services ;
- Le droit de participer aux décisions le concernant, notamment de participer à l'élaboration du plan d'intervention de l'équipe médicale ;
- Le droit d'être accompagné ou assisté pour obtenir des informations ou entreprendre des démarches relatives à des services ;
- Le droit d'être représenté en cas d'incapacité par une personne qui défend ses intérêts
- Le droit de recours contre l'établissement ou personnel, lorsqu'il s'estime victime d'un préjudice ;
- Le droit de consulter son dossier ;
- Le droit à la confidentialité des informations personnelles le concernant, notamment celles inscrites à son dossier
- Le droit de voter, ou de se présenter, lors d'élections pour représenter la population dans les instances de gestion des établissements publics de santé.

### Les devoirs des patients

- Le devoir de respecter les médecins et personnels de santé ;
- Le devoir de l'informer de l'existence d'un risque particulier, infectieux en particulier, dont il aurait connaissance ;
- Le devoir de respecter les matériels, produits et locaux mis à sa disposition, d'en éviter toute dégradation volontaire ;
- Le devoir de se présenter propre et de respecter les indications du personnel en matière d'hygiène de base ;

### IX.3- DEFI DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD 2030)

**Objectif 1:** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**Objectif 2:** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**Objectif 3:** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**Objectif 4:** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**Objectif 5:** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**Objectif 6:** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**Objectif 7:** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**Objectif 8:** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**Objectif 9:** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**Objectif 10:** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**Objectif 11:** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**Objectif 12:** Établir des modes de consommation et de production durables

**Objectif 13:** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions\*

**Objectif 14:** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

**Objectif 15:** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

**Objectif 16:** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

**Objectif 17:** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

#### **IX .4 Les valeurs des professionnels de santé**

- L'être humain a droit à la vie, à la sécurité, à son intégrité et à son séjour en milieu de soins ;

- L'usage des services de santé a droit à ses propres valeurs, à ses aspirations et à ses choix, tant que ceux-ci n'entrent pas en contradiction avec les différentes lois nationales de protection des individus et le règlement intérieur des établissements de santé ;

- Les professionnels de santé ont le devoir de respecter et de développer l'autonomie des usagers, selon leur rythme et leurs capacités, de promouvoir la responsabilisation lors de la dispensation des services ;

- Les professionnels de santé ont le devoir d'assurer le maintien de leurs compétences et la mise à jour de leurs connaissances, non seulement techniques mais également dans une perspective coût-bénéfice-risque, de s'inscrire dans des actions d'évaluation de pratiques professionnelles ;

- Les prestations de soins doivent être offertes avec une garantie de sécurité en étroite collaboration avec les familles, les proches, les groupes ou organismes de la communauté des patients.

#### **IX .5 Le principe inévitable de la redevabilité : FLEMING-CHURCHILL**

Il s'appelait Fleming, c'était un pauvre fermier écossais.

Un jour, alors qu'il tentait de gagner la vie de sa famille, il entendit un appel au secours provenant d'un marécage proche.

Il laissa tomber ses outils, y courut et y trouva un jeune garçon enfoncé jusqu'à la taille dans ce marécage, apeuré, criant et cherchant à se libérer.

Le fermier sauva le jeune homme de ce qui aurait pu être une mort lente et cruelle.

Le lendemain, un attelage élégant se présenta à la ferme.

Un noble, élégamment vêtu, en sortit et se présenta comme étant le père du garçon que le fermier avait aidé.

- Je veux vous récompenser, dit le noble. Vous avez sauvé la vie de mon fils !

- Je ne peux accepter de paiement pour ce que j'ai fait, répondit le fermier écossais. Au même moment, le fils du fermier vint à la porte de la cabane.

### b) Le serment de FLORENCE NIGHTINGALE

Je m'engage solennellement devant Dieu et en présence de cette assemblée,  
à mener une vie intègre et à remplir fidèlement les devoirs de ma profession.

Je m'abstiendrai de toute pratique délictueuse ou malfaisante.

Je ne prendrai ou n'administrerai volontairement aucun remède dangereux.

Je ferai tout pour élever le niveau de ma profession et je garderai, avec totale discrétion, les choses privées qui me seront confiées et tous les secrets de famille que la pratique de mon service me ferait éventuellement connaître.

J'aiderai de mon mieux le médecin dans son travail, et je me dévouerai au bien-être de ceux qui sont laissés à ma garde.

### c) Serment de Galien

Je jure, en présence des maîtres de la Faculté et de mes condisciples :

D'honorer ceux qui m'ont instruit dans Les préceptes de mon art et de leur Témoigner ma reconnaissance en Restant fidèle à leur enseignement.

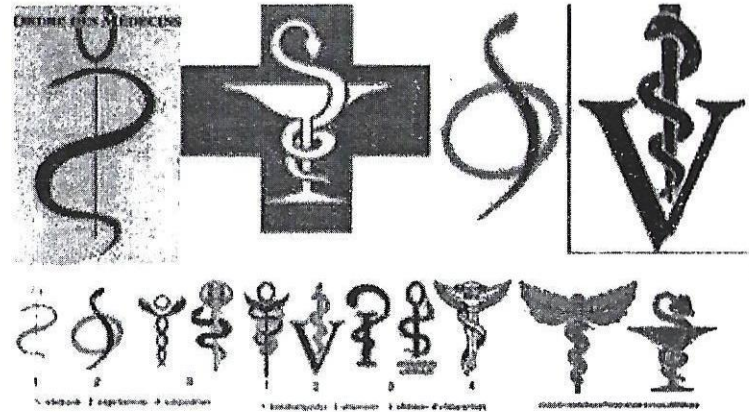
D'exercer, dans l'intérêt de la santé Publique, ma profession avec Conscience et de respecter non Seulement la législation en Vigueur, mais aussi les règles de L'honneur, de la probité et du Désintéressement.

De ne jamais oublier ma responsabilité Et mes devoirs envers le malade Et sa dignité humaine ; en aucun Cas, je ne consentirai à utiliser Mes connaissances et mon état pour Corrompre les mœurs et favoriser Des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur Estime si je suis fidèle à mes Promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et Méprisé de mes confrères si j'y Manque.

### d) Les symboles : modèles de caducées



### CONCLUSION

L'éthique et la déontologie décrites ci-dessus n'auront de valeurs pour les prestataires et les bénéficiaires de la santé que si la pratique se résumait dans l'exaltante mélodie ci-dessous

Tout ce qui s'en va revient...

Travaille comme si tu n'avais pas besoin d'argent.

Aime comme si tu n'avais jamais été blessé.

Danse comme si personne ne te regardait.

Chante comme si personne ne t'écoutait.

Vis comme si le ciel était sur la Terre.